

## **Editors' note:**

Due to its particular nature, the following paper has been accepted to be published in French.

The author Claude Imbert, wrote: “In the field of Human Sciences, by the very nature of what is at stake, the research is far from using a single shared protocol. Human sciences are required to cross many levels of reality, from the mere facts and affects to the shaping of its material into schematism and conceptuality, to which there is no unique solution. They cannot ignore their own epistemological operation, neither the syntactical, linguistic and cognitive devices implied in the whole process. There is something deeply experimental in it, which is also a source of innovation. It includes stylistic efforts and syntactical perspicuity. No one can avoid to go through the screens and resources offered to the research by the vernacular languages. Here, expression as an anthropological process in the making is part of the game. It goes on with a clear disavowal of any metalanguage. Any protocol of categories and formulas would be lethal to the present reshaping of human sciences that is our nearest and most pressing issue.

I express my deep gratitude to the Presidency and the Editorial Board of EAS for their support and comprehension.”

**Le cadastre des savoirs**  
*Figures de connaissances et prises de réel*

**Mapping knowledge:  
an epistemological challenge for human sciences**

C. Imbert

Ecole Normale Supérieure, Paris, France

**Abstract**

The specificity of human sciences is argued from their own epistemological point of view. After reminding of two decisive epistemic decisions, which eliminated in the fifties a first order empiricism (Merleau-Ponty and Wittgenstein), the background is anthropological. Here is the alternative to the culturalism and the relativism of social constructivism.

Before any question of truth, decision and action is settled, the contemporary challenge is not the real as a metaphysical entity, but to delineate an access to, and treatment of, what is real according to some specific need, investigation, moment and situation. Here as elsewhere, understanding does not anticipate the production of the means of intelligibility. Taking account of the XXth century, we focus on a process of modernism in the making.

Human sciences are patterned through path-breaking inquiries on typical cases which require an extensive panel of knowledges. Multidisciplinary *case study* is presently a most promising framing. It offers an experimental place to observe a new shaping of subjectivity. Human sciences are, by their very nature, an essential nevertheless changing and metastable production of consciousness. As such, it also affects at the deepest level the map of scientific knowledge, as soon as its cognitive, environmental and historical determinations are not ignored.

**Keywords**

Case study; Epistemology of human sciences; Mathematical galileism; Civil galileism; Philosophical galileism; First and second modernity; Subjectivity

Si CONNAITRE c'est configurer en savoir une instance de réel, les sciences humaines n'y ont pas fait exception. L'ennui vient ensuite, quand on leur conteste leur réel, quand, de l'économie à la psychologie, il arrive qu'elles s'en disputent entre elles le dernier mot. Le doute s'insinue entre une réalité non individuée par des traits physiques dimensionnés et la procédure qui y donne accès. Il pèsera d'autant plus qu'un criblage mathématique de cet intervalle, aussi diversifié et nécessaire qu'il soit, n'y suffira pas. Pas plus que la pauvreté ne se laisse saisir par une définition, la famine n'est une fonction du stock des denrées disponibles rapporté au nombre des habitants qui en attendent leur survie [1]. On peut tenter de resserrer l'intervalle par surenchère de menus faits et de détails. On rassure une épistémologie empirique de routine par saturation documentaire, quitte à en combler le déficit par une nouvelle casuistique. Ou bien il s'agira de tout autre chose, de franchir une frontière épistémologique sous la poussée de quelques savoirs qui ont déjà affecté la notion même d'empirisme. Si l'étude de cas (*case study*) donne sa mesure à un grand nombre de recherches contemporaines, c'est pour intervenir en tiers entre le relevé analytique de données,

exemplaires ou déviantes, et l'appréciation des comportements. Alors, plutôt que de faits ajustés en vérités d'expérience, il s'agit de prises de réel et d'intelligibilité – ce qui est l'exacte problématique du *cas*. Car ce terme, si général qu'il approche d'un signifiant flottant, avertit d'abord d'un surgissement de réel. Il dit non moins quelque impatience de le configurer.

Quand la vie civile a rencontré l'imprévisible biotechnologie, l'approche juridique a prévalu, et la casuistique a répondu à l'urgence [2]. Mais rien n'assure qu'elle prenait en charge, incidemment ou exemplairement, tout le savoir de la chose. Le droit fut convoqué comme tel par les compagnies d'assurances, les cabinets d'avocats, les plaignants, pour juger de la compensation monétaire des dommages civils, pour arbitrer entre le risque thérapeutique, l'appréciation pénale des infractions, et le préjudice moral. Des contrats de recherche, des droits commerciaux, des pratiques hospitalières et des serments d'Hippocrate balisent ce qui sépare une demande individuelle de bien-être et une biotechnologie dont le statut expérimental est, précisément, de prendre des risques et d'y impliquer le demandeur. Le droit intervient là, et peut-être là surtout, où il doit créer une jurisprudence, quand se produit un conflit brutal entre un savoir biologique et technique, hâtivement sollicité, et des comportements risqués qui anticipent des formes de vie non encore essayées. Quand il s'agit de responsabilités et de contrats, dès que la question est effective, elle est entièrement juridique. Il y a casuistique dans la mesure où, étant admis qu'il faut aller au terme de la procédure, il faut bien identifier les faits sous quelque droit. L'utilité circonstancielle n'est pas en cause, ni la prudence du juge, ni l'urgence de concilier des attentes et des préjudices, des dédommagements et des intérêts. Mais peut-on ignorer ce qui sépare une nouvelle figure de vie civile, à peine identifiée à ce jour, de l'exercice du droit ? La casuistique proroge, et même essentialise, une pensée par cas entendue selon un juridisme littéral. Nul ne niera qu'il y a du savoir dans l'instruction casuistique, sous réserve de ne pas confondre deux vections opposées : un cas forcé dans des termes de droit, et une configuration sociale cernée dans son propre registre, en demande de savoir et en attente d'inférence.

Toute jurisprudence est appelée à rejoindre le corpus juridique dont elle relève, acceptant par principe qu'il s'agit de profiler le fait sous le droit. Mais on attend d'abord du *case study* une segmentation propre de la réalité civile, quand bien même les deux circonscriptions viendraient à se recouvrir occasionnellement. Quand l'historien étudie la succession de deux droits consulaires dans l'Italie du Nord, et quand bien même il n'ignore rien de leurs usages et applications, le cas qui l'intéresse est ce changement lui-même, qui les englobe l'un et l'autre [3]. Et si l'anthropologue relève qu'on exposait les enfants mal formés ou non désirés dans la Grèce classique, s'il authentifie la pratique de sacrifices humains, sa tâche n'est pas de régler en plus ou en moins l'indignation par la casuistique – par quelque *interprétation* ou *compréhension* – : c'est la nature même de ce que l'on appelait description qui a changé. Une autre cristallisation fait voir un processus social propitiatoire, un rituel, ou une politique marginale d'eugénisme. On saura que toute société a ses manières propres d'exorciser ses peurs, qu'elle a ses pratiques propres de santé publique – non sans recouvrement des unes par les autres. En quoi il ne s'agit plus de configurer des données sous la règle de l'expérience, selon une factualité qui serait la dernière ligne de cette expérience et la première de la factualité juridique, donc naturellement ouverte aux empiétements, mais d'un réseau de savoirs et de conduites saisis hors protocole du *jugement d'expérience*.

Si pertinente que soit une instruction casuistique, elle ne changera pas un genre dont elle fait toucher la limite. La quête d'indices et d'intentions, qui articulent les données en faits et proposent ces faits à une formule de droit, montre tout à la fois le sérieux et la clôture sur soi d'un genre ironiquement ouvert par un Zadig voltairien. Alors, l'affinité entre l'enquête épistémique et l'enquête juridique est bien réelle, mais non sans mettre à nu les conditions de

cette rencontre. Pour les avoir identifiées et illustrées, Carlo Ginzburg a su en faire jouer le ressort à rebours des attentes. Il lui suffit de faire voir l'incongruité des signes sollicités pour calibrer les faits imputés dans les termes juridiques requis. De célèbres procès d'Inquisition se réduisent à des malentendus irréductibles. La même argumentation invalide un procès politique contemporain [4]. Alors, le non-lieu est la seule conclusion plausible. L'expertise sémiologique des détails qui font décision peut donc aussi bien dérober les faits à l'instruction d'un jugement qu'elle devait servir. Néanmoins, on reste dans le même genre. C'est ici qu'un choix se dessine. Ou bien on demeure dans l'ordre juridique. Alors, une enquête ouvre sur une contre-expertise, un procès sur un autre procès. Ou bien, hors d'une instruction juridique qui a ses raisons propres, il faut rompre l'ambiguïté épistémologique. Il faudra renoncer à une phénoménologie de données et de signes qui, pour être astreinte à une énonciation factuelle, traite comme un jugement d'expérience ce dont le jugement proprement juridique fait sa matière. La circonscription d'un cas se distingue d'une instruction, parce qu'il ne s'agit plus de la même chose. Emprunterait-on à l'ethnographie, viserait-on une « micro-histoire », l'avantage attendu n'est pas un surcroît de concrétude mais bien de préparer d'autres prises de réel, au prix coûtant d'une autre intelligence. Que serait un savoir construit hors d'une ligne tendue entre une constitution factuelle des données et l'inscription du fait dans les conditions d'un jugement, c'est-à-dire d'une décision ? La tentative de *penser par cas* est alors transgressive. De quoi l'est-elle ?

## I

Une famine, un marché, une exposition ont l'avantage d'être socialement identifiés, déjà pris dans la trame où ils dessinent leur motif. La vie civile y trouve son étoffe et son grain, irréductible à une organisation en choses et en faits. Hors de cette épistémologie élémentaire qui n'est tout simplement pas en cause ici, le *cas* marque un seuil en deçà duquel on ne reviendra pas, mais au-delà duquel tout reste à faire. Rien n'est encore dit des paramètres et des relations qui articulent son intelligibilité et, si singulier soit-il, rien non plus des symboliques et des activités humaines qui lui ont donné visage. Le cas se définit là où s'arrêtent les formules de l'expérience et leurs contre-feux herméneutiques. S'engage-t-on à *penser par cas*, et la législation de l'expérience est suspendue. L'alternative est claire : garderai-je à l'expérience sa valeur d'*a priori*, et les sciences humaines seraient proprement inutiles, leurs intérêts vains, et leurs questions répondues d'avance.

Lorsque Meyer Schapiro consacra en 1952 une étude à l'*Armory Show* (New York, 1913, puis Boston et Chicago), où l'art européen avait été majoritairement représenté, il ne commémorait pas quelques faits bien connus par une nouvelle description [5]. Il constituait l'événement en cas, en nouant une soudaine transformation du savoir des peintres et de la manière dont ils avalent pris en charge la production de la peinture, hors critique et commandite, à la modification du regard porté sur la peinture. Il ne s'agissait ni de goût ni de valeur marchande mais de faire apparaître ce dont il s'était agi. En identifiant pour lui-même ce moment de vie civile, Schapiro avait ouvert une brèche dont les implications portaient au-delà de l'histoire de l'art.

L'exposition de peinture a une longue histoire, sociale et politique. Le musée, dont elle sut braver les contraintes avant d'y retourner, jouit d'une plus longue histoire encore. Médiateur entre les espèces visibles et intelligibles, chargé de les articuler sur quelque scène politique, religieuse ou civile qui avait en charge de monnayer l'ordre du monde, il y participait par une collection d'images, de textes, et toute une économie de relais, d'apprentissages et de traductions. Les académies, les genres, les jurys et les prix s'en portaient encore garants. Dernier venus, les titres des tableaux et les catalogues enchaînaient la prégnance propre des images à l'assentiment du public. L'*Armory Show*, qui faisait voir un demi-siècle de peinture

européenne, avait interrompu le rituel de ces transparences propitiatoires. Schapiro ne décrit aucune toile particulière, il relève une modernité hésitante. Elle l'était en effet dans un choix qui faisait voisiner Odilon Redon et Picasso, Puvis de Chavannes et Picabia, à côté de paysagistes américains. S'y dévoile un *process of painting* relancé de tableau en tableau, d'un peintre à l'autre, entre ceux-ci et le comité organisateur, entre ce comité bientôt désuni et le public. L'*Armory Show* repoussait sur sa marge une autre manière de modernité, celle que revendiquaient les Expositions universelles où la salle des machines confirmait les anciennes contiguïtés, exaltait une énergie captée au plus profond du monde et redistribuée en commodités et services. Face à cette promesse d'un nouvel évergétisme, l'exposition de peinture enseignait le moderne non par les choses, peintes ou montrées, mais par une modification du voir lui-même. Loin de rétablir une économie dative et imitative d'un nouveau monde tout pareil à l'ancien, la *peinture moderne* avait altéré la surface de phénoménalité des choses et des faits. Elle imposait à chacun, peintre ou spectateur, de s'y confronter.

Transformant ce fragment de vie publique en *cas*, Schapiro traçait les lignes de force qui, sous divers scandales et débats, allaient diviser l'opinion et influencer les générations de peintres à venir. Une symbolique s'y expérimentait socialement. La stridence des couleurs, l'autonomie des formes et l'évidence du geste pictural, leur commun refus de s'abolir dans la simple *représentation*, avaient suspendu les questions immédiates du sens et conduit, plus tôt qu'ailleurs, à éluder une phénoménologie tout occupée à décrire « les choses mêmes » selon un immémorial protocole d'évidence. Schapiro, qui aimait à dire ce qu'il devait à Boas et à Dewey, a d'emblée compris l'implication anthropologique d'une peinture qui touchait aux attentes du public. Plus qu'elles n'affectaient le goût, ces peintures postées aux frontières du visible disaient la fin d'un rituel de gloire et de monde. L'*Armory Show* rejoignait l'exposition organisée par Roger Fry en 1910 à la Grafton Gallery de Londres (*Manet et le post-impressionnisme*). *Art quake*, en a-t-on dit sur le champ, de par ses effets induits sur le goût de Bloomsbury, sur les collectionneurs londoniens et sur la peinture britannique, de Fry lui-même jusqu'à Francis Bacon et Julian Freud [6].

Schapiro mettait aussi en balance l'analyse volontairement anhistorique, et parfois brutalement politique de Clement Greenberg [7]. La planéité de la nouvelle peinture, avant même l'abstraction américaine des années 1940, montrait et préparait tout autre chose qu'une stricte acceptation des conditions de l'expérience parce qu'elle en avait fracturé l'espace [8]. L'enjeu était la prise du néokantisme marxisant sur la production picturale. On disputait d'une peinture qui avait effectivement cessé d'être ce garant du jeu transcendantal des facultés que lui demandait Kant, mais qui se dérobaît à cette confirmation existentielle qu'Heidegger sollicitait de l'œuvre d'art. L'exemple qui illustrait son attente, celui d'une paire de souliers boueux peinte par Van Gogh, se recommandait à première vue d'un indice de concrétude pour mieux confier le destin du *Lebenswelt* à la démarche d'une paysanne. Mais cet ultime *argument dominateur* est aisément disqualifié quand Schapiro ouvre le dossier complet des peintures et eaux-fortes de Van Gogh. Bien regardée, la série de souliers, comme les pommes d'un autre, travaillent et retravaillent la pensée picturale d'un processus de modernité.

Schapiro écrivit cet essai pour un recueil intitulé *L'Amérique en crise*. Or, loin de répliquer la thématique de la crise sur une période (la première décennie du siècle), sur un domaine (l'art pictural), ou sur un lieu (la côte est des États-Unis), il en réduisait l'illusion à une démission de l'intelligence critique face aux dynamiques internes qui articulaient ces nouvelles peintures. De là aussi que, si de Kant à Greenberg, le jugement de goût et la critique étaient sommés de vérifier l'expérience et sa machine transcendantale, s'il devait donc confirmer tout un protocole de connaissance dont il ferait jouer encore une fois les rouages, « librement » et comme en laboratoire, alors Schapiro – mais il ne fut pas le seul – aura, plus

innocemment qu'ailleurs et parce qu'on n'y prenait pas garde, miné les contreforts de l'expérience kantienne, et son appareil de facultés et de jugements. Le cas de l'*Armory Show* faisait voir comment la peinture moderne s'était emparée de la place désaffectée de la phénoménologie critique, comment elle avait occupé cette vacance cognitive par de nouvelles dimensions d'intelligence picturale.

Mais alors, le paradoxe saute aux yeux. Si, passant du *jugement d'expérience* au *cas*, on demande à celui-ci de circonvier ou de suspendre le premier, pourquoi ce vocabulaire juridique insisté vient-il soutenir le risque épistémologique, et cela d'autant plus que l'on s'écarte de la scène approximée de l'expérience ? De quelle précaution la constance du vocabulaire juridique se prévaut-elle ? Ce paradoxe, s'il doit être résolu, impose une alternative :

– ou bien cette configuration juridique est un trait inaliénable des sciences humaines. C'est à cette hypothèse que la casuistique porte secours ;

– ou bien cette solidarité témoigne d'une histoire épistémologique lentement érodée, maintenue par défaut et faute de mieux dans le champ des sciences humaines.

Tout l'appareil des formules du savoir, jusqu'à la grammaire de nos énoncés factuels et la déontologie des preuves, perpétue un même héritage. *Catégories, jugements, cas, postulats, fondements et principes*, mais aussi *démonstration et légitimité* ont fourni au XIX<sup>e</sup> siècle son métalangage épistémologique [9]. Ils viennent à nous des premières codifications du savoir fixées entre l'Athènes d'après Périclès et les premières institutions alexandrines, portées par l'exposition, longtemps homologue, de la géométrie euclidienne et du droit romain. Sous l'*expérience* et ses tables logiques apparaît ce premier contrat, scellé par le naturalisme grec. Il puisait à même la physique du monde la formule des savoirs et la formule des lois. Cette détermination du *logon didonai* s'est constituée entre la grammaire physique du *Sophiste* et les livres inachevés des *Lois*. Jamais obtenue, mais jamais délaissée non plus, elle a été incessamment recherchée pendant plus de vingt siècles, comme un ultime garant de réalisme [10]. S'y alimente une homonymie du jugement, consolidée dans un métalangage qui perpétua le criticisme, réactualisée par une casuistique de premier secours.

Il n'empêche que cette épistémologie de réserve fut très tôt menacée. Elle le fut d'abord quand l'exactitude géométrique qu'elle sollicitait prit son indépendance. Elle le fut aussi quand l'exercice du droit se fit autonome, et plus encore par l'anomie incessante des configurations civiles. Cette disjonction fut déjà claire au XVII<sup>e</sup> siècle, aux confins des pratiques humaines et d'une mathématique qui tenait en réserve une tout autre configuration des choses humaines, une mathématique aussi dérangeante en son temps que la biotechnologie dans le nôtre. La mathématique appliquée des ingénieurs et des intendants a préparé en effet les nouvelles figures de la vie civile, non sans alimenter un conflit entre l'ancien cadastre des légitimités et le nouveau cadastre des savoirs et des activités. A leur tour, la méthodologie cartésienne et les probabilités jansénistes ont, chacune à leur manière, redistribué leurs principes en *cas* et jeté un nouveau réseau d'intelligibilité sur les entreprises humaines. Une épistémologie, qui instituait le jugement de connaissance en garant de ses décisions, s'est approprié le galiléisme. Et pour autant qu'elle a contribué à la formule du *jugement éclairé* tout en reconfigurant la vie civile, on y a vu à juste titre une *archéologie* des sciences humaines.

## II

Galilée fut appelé à l'Arsenal de Venise pour y développer les instruments d'optique et l'ingénierie portuaire. Cette prise de la mathématique sur les activités civiles et militaires

devait servir une puissance politique à qui incombait le privilège d'intercepter et de redistribuer les forces vives de la nature. Quelques décennies plus tard, le cartésianisme civil, conséquence peu remarquée de la *Méthode*, allait transférer de Venise à Amsterdam une articulation galiléenne des activités humaines.

Soit la classification des machines simples que Descartes expose en « trois feuillets » à la demande de Huygens [11]. Un unique principe y suffit, qui « ne peut manquer d'être reçu si l'on considère que l'effet doit toujours être proportionné à l'action ». Descartes raisonne sur les instruments de levage, la poulie, le plan incliné, la roue, la vis et le levier, distingués selon le point d'appui des forces, la longueur du bras de levier, et l'inclinaison du déplacement des charges. Il suit l'ordre d'une complexité géométrique croissante, néglige les forces de frottement et traite comme deux droites perpendiculaires la ligne de gravité et la ligne d'horizon. La mécanique cartésienne a mis en coordonnées le référentiel du monde. Elle soumet les effets de la pesanteur aux dimensions du parallélogramme des forces et aux équations d'une géométrie vectorielle naissante. Elle redistribue en *cas* la dynamique galiléenne, c'est-à-dire en autant de machines qui la paramètrent, et en autant d'activités humaines qui en disposent. Une même représentation géométrique applique les machines abstraites sur les machines réelles, produites par les artisans et confiées aux corporations, tout de même que se recouvrent, au moins suffisamment pour les usages quotidiens, le parcours des rayons lumineux, une optique géométrique et la courbure des lentilles manufacturées par d'habiles polisseurs. S'y articulent des métiers, l'activité des docks, le transport des denrées, l'élévation des charges et la résistance des matériaux. Un savoir nouveau répartit les professions, organise des mains-d'œuvre, des commerces, des quartiers, des rendements escomptés et des richesses investies.

Toute une ville se redessine ici, que Descartes parcourt *incognito*, où il peut regarder de sa fenêtre vaquer des passants et juger de ces formes qui ne se distinguent guère d'automates chapeautés. Cela même que Breughel ne pouvait voir quand l'activité civile – un siècle plus tôt – grumelait bien différemment en fêtes, marchés, carnivals et patinages sur les canaux gelés. Une ville qu'une autre peinture, à quelques lieues d'Amsterdam, saura faire voir parce qu'une machine optique avait libéré le plan pictural et porté Vermeer à un degré cartésien de clarté et de distinction : peinture de fenêtres et de plans d'eau, de cartes et de missives, de vues architecturales et de pièces rigoureusement proportionnées, mais aussi de ports, de voiliers et de barges, de gréments, de digues et de polders. Un régime de représentation au miroir duquel se prennent le commerce des petites gens au travail, le rythme des émotions et des attentes, la cérémonie des guildes et les gestes du géographe [12].

On cernera d'autant mieux la diffusion civile de cette mécanique cartésienne qu'on la comparera à la statique d'Archimède. Descartes termine son exposé par le cas du levier, géométriquement le plus complexe, et ne dit rien de la balance. Les leviers et flottaisons d'Archimède étaient directement prélevés sur l'ingénierie de la nature, sans médiation ni cadrage de coordonnées. Il y avait transitivité, homogénéité, continuité, entre la tension du monde, qui fait tourner les astres et peser les graves, et les balances humaines. Et tout comme les miroirs ardents affectés aux desseins militaires, les machines d'Archimède canalisèrent la cohésion du monde sous un régime évergétique. La nature donne, l'homme bénéficie et manifeste sa reconnaissance en travaux, usages, et panégyriques. Aucune rupture de continuité n'y entravait la balance du monde, sur laquelle veillent le prince et ses ministres. Elle était si directement impliquée dans les choses humaines qu'Archimède inventa une « petite balance » capable – sans métaphore – de faire et de dire la justice. Combinant l'équilibre hydrostatique et l'équilibre des pesées, elle pouvait estimer les poids spécifiques. L'escroquerie de l'orfèvre de Denys, lequel avait substitué à l'or destiné à la couronne royale un volume égal de métal vil doré en surface, se lisait sur l'inclinaison du fléau. Cette

continuité, allant de la tonicité du monde aux décisions humaines, porte la signification exacte, et la seule plausible, du naturalisme des Anciens dont était garant l'évergétisme impérial.

Les premières conséquences du galiléisme portaient une nouvelle approche des choses humaines. Tout le monde parlait d'ordre et de désordre. Bossuet disait en chaire ce que chacun pensait, opposant la « confusion apparente du monde » à sa « justesse cachée » – et c'est bien sur celle-ci que se ferait le débat. Le conflit eut lieu à la ligne de partage des eaux, entre les législations princières et l'avancée des ordonnancements mathématiques. Or, si Descartes attendait de sa mécanique qu'elle soumette les activités civiles à un savoir conduit selon l'ordre des raisons, il en savait les limites. Les *Essais* accompagnant le *Discours de la Méthode* (*Géométrie, Dioptrique, Météores*) sont spécifiques et disjoints ; le *Traité de l'homme* n'eut ni conclusion ni avenir. Écrivant à une correspondante princière, le philosophe se dit incompetent pour juger de ce qui intéresse les rois. Acte de prudence assurément, pour qui voulait avant tout garder sa liberté et déclina le rôle de conseiller du prince. Mais Descartes savait aussi que les raisons des rois, instruites par Hobbes, devenues *raison d'État* et droit politique, se révélaient sans commune mesure avec les capacités d'organisation civile, locale, segmentaire et quotidienne, lentement libérées par les nouveaux savoirs.

En un sens, ce cartésianisme appliqué fut un échec. Sa mathématique avait exclu les « courbes mécaniques ». L'homme-machine, programmé comme une manière d'en finir une fois pour toutes avec une bien mauvaise question, conciliait la providence et les vellétés des corps vivants. Il alimenta l'utopie. La *Méthode* enseignait l'ordre, et proposait quelques analogies géométriques bien fondées. Elle pourrait au mieux diffuser son principe dans les classifications. Quelques décennies plus tard, l'herbier bi-nominal avait écarté le calendrier floral et la pharmacopée des ressemblances, mais laissait en compte les maladies et les folies des hommes. On chercherait longtemps de nouvelles équations entre les ressources de la nature, les produits de l'activité humaine, et les richesses. De cette gestion éparse de la vie civile, en quête de nouveaux signes, Foucault a relevé quelques succès immédiats autant que le court destin [13]. En un autre sens, le cartésianisme effectivement déployé dans l'ingénierie des machines simples inaugurerait une rationalité à double entrée où les besoins des hommes paramètreraient et spécifieraient à leur tour les fonctions galiléennes qu'ils instrumentent. Les planches de l'*Encyclopédie* lui ont donné une iconographie démocratique, aussi savante que glorieuse. Elles déploient encore à notre regard une systématique des machines, des gestes et des occupations, infiniment plus parlante qu'une systématique de concepts à laquelle les encyclopédistes avaient renoncé. Elles captaient silencieusement quelque chose d'une organisation civile. Y affleure une autre histoire, sous-jacente à l'histoire politique, celle d'un bourgeonnement indéfini d'activités sur lesquelles les mécaniques de l'artisanat et du commerce avaient inscrit leur partage.

Le XVII<sup>e</sup> siècle eut encore une autre manière de confier à la mathématique l'articulation des activités civiles, de les retirer à la phénoménalité saisonnière du monde et de les redistribuer en *cas*. Il y eut d'abord, tout juste au milieu du siècle, la machine arithmétique du jeune Pascal. Elle devait servir les calculs et comptabilités d'un père ayant charge des finances publiques, en parfait accord avec le galiléisme civil auquel elle donnait sa dernière frange de savoir. Elle contribuait aux équations financières de la vie civile, tout comme les livres comptables à double entrée. Montrée au père du Grand Condé, elle obtint le privilège royal. Dix ans plus tard, mis au défi de résoudre la question des partis, des mises et des gains dans les jeux de hasard, Pascal inventait cette *arithmétique supérieure* qui touchait non pas à l'appréciation et à l'usage des choses mais à un art de les penser et de les configurer *probabilistiquement*. Cette distance nourrit toute l'argumentation pascalienne contre le *probabilisme*. Pascal ne néglige pas la prudence (la *phronesis aristotélicienne*), comme

Stephen Toulmin le lui reproche, il rappelle aux directeurs de conscience qu'en y appliquant leur barème de confesseur, ils sont non pas trop habiles, mais pas assez. Leur spécification des fautes en cas, leur table des vices et des vertus sont aristotéliennes et pré-galiléennes. Elles prétendent établir des équivalences entre les comportements et les contritions, et décider en dernière instance sur des choses dont elles n'ont ni la mesure ni la pénétration. Une casuistique frauduleuse s'était installée sur un champ de non-savoir. Elle masque la différence entre le jeu sceptique du probable, dont elle tire avantage, et le jeu rigoureux de la probabilité. Les *Provinciales* n'ont pas d'autre propos que d'illustrer sous différents tons d'ironie cette différence. Le probabilisme casuistique joue sur la confusion d'un adjectif – *probable*. Au sens de l'École, il désigne l'appréciation d'un état des choses humaines et règle l'approbation (ou la désapprobation) en tempérant la faute et en adoucissant le jugement. Au sens des jansénistes, il qualifie une nouvelle manière d'apprécier les occurrences et d'en parier. Alors entre les *Pensées*, où s'articule l'argument du pari, et les *Provinciales*, tout se passe comme dans le théâtre racinien. Il est tragique dans *Phèdre*, quand la fille de Minos comprend enfin qu'il n'y a personne qui puisse formuler son cas et encore moins en juger, pas même elle-même, et qu'on est retourné dans la caverne. Elle prononce l'adieu du siècle à l'évergétisme solaire, au jugement des hommes et aux rétributions de la fête versaillaise. Il est comique dans *Les Plaideurs*, où déferlent Aristote, le droit romain et la casuistique pour juger de l'incontinence d'un chiot. L'usage janséniste du cas, probabilitaire et bientôt laïcisé, avait fixé une différence essentielle entre l'opération juridique qui applique une loi à un fait, et les opérations de savoir qui articulent une situation selon les raisons d'en décider. Elle ne s'effacerait pas.

Dans l'immédiat, l'arithmétique des probabilités contribuait au galiléisme civil. La dernière initiative pascalienne, ces carrosses à cinq sols qui traversaient le Marais, anticipait les transports publics, déplaçait les faubourgs vers le centre et spéculait sur les commodités. Les gains attendus devaient servir à financer un hôpital, à l'émanciper de la charité publique, et à détendre une dépendance évergétique faite d'allégeance et de reconnaissance. Le jansénisme ouvre directement sur le calcul des populations, des risques et des assurances. À peine inventée, fondée sur le rapport des cas favorables aux cas défavorables, la probabilité allait apprécier le témoignage, la croyance, le choix du mode de vie, la démographie, les assurances, les vaccinations et bientôt la mathématique sociale de Condorcet. L'avenir et la décision s'y pensaient en cas. Le calcul des chances bravait l'argumentation juridique et les plaidoiries contentieuses. Les puissances ne s'y sont pas trompées, qui ont détruit l'abbaye des Champs au point de n'en pas laisser pierre sur pierre. Il n'empêche que les activités humaines continueraient à prendre forme dans ce nouveau diagramme [14].

Mais il ne suffirait pas de rappeler cette frontière mouvante, où l'ordre évergétique dépossédé de son naturalisme et reconfiguré en *raison d'État* rivalise avec l'ordre galiléen. Pour un long moment, le système métrique, la montre à échappement et l'enquête statistique ont impliqué l'ordonnancement de la vie civile dans la formule du *jugement éclairé*. On pouvait espérer qu'à tous les échelons de la vie civile et politique, une mesure soufflerait sa décision à l'administrateur. Lorsque le criticisme en appelait au tribunal de la raison, il confirmait ce compromis cadastral des savoirs. Mais cette fois, faute d'un fond de scène naturaliste et d'une balance du monde, le droit lui donnait d'emblée son protocole dans une enquête de légitimité. La *Critique de la raison pure* en serait le registre (*Stammregister*) dont Kant s'est voulu et dit le *greffier* (§10). Une réinscription analogique du galiléisme dans une fonction de catégorisation du réel a trouvé son accomplissement dans le patron transcendantal de l'*expérience*. Ce juridisme, où la nature des choses est saisie sous une clause de droit, sera, dans le meilleur des cas, cette rationalité administrative que prévoyait Kant et que Weber décrit [15]. Pour longtemps, la prise du décidable sur l'incertain se fera selon une

herméneutique du sens, dont on attendait un fictif *tertium quid* entre les cadrages de l'expérience et ceux d'un monde des fins ou de la raison pratique. Le module en était le jugement, qui mettait en contiguïté savoir et décision. La *casuistique* se trouvait impliquée à proportion dans un protocole juridique d'où la mathématique s'était retirée, appelée à gérer ce qui se révélait être une contradiction inéluctable entre l'expérience et la raison pratique. Alors que, plutôt qu'une contradiction, s'était ouverte une zone d'incompétence que l'expérience avait abandonnée marginalement aux décisionnismes existentiels. On oubliait que l'expérience était déjà un compromis incertain. En fait, Kant s'était approprié Copernic et Newton pour substituer à la proximité du monde une phénoménologie critique de l'expérience, qui laisserait toutes choses égales d'ailleurs. Il n'accordait à Galilée que l'invention du plan incliné, et rien de ses développements civils [16]. Mais déjà, il ne s'agissait plus ni de mesures ni de jugements, mais prioritairement d'inventer d'autres prises de réel et d'autres manières de les penser. De là que *Les mots et les choses*, où Foucault scrute cet enveloppement apparemment sans issue des sciences humaines dans l'héritage criticiste, fut un « livre tragique [17] ».

Quand d'Alembert demandait, dans une lettre à Frédéric, comment un Prince, éviterait le cas où un extrême dénuement incite à dérober le pain de la survie à une extrême richesse, qui ne s'en trouverait pas plus pauvre pour autant, Frédéric lui répondit que dans un royaume bien gouverné – donc évergétique encore – cette situation ne se trouverait pas. Refusant d'instruire les raisons propres d'un cas ou se laisse voir tout le réel de la vie civile, et ses marges d'éventualité, il le rabattait sur une simple exception qui ne se produirait pas. D'Alembert, poursuivant son argument, proposera dans les *Eléments de philosophie* une répartition proportionnée des charges et des ressources entre tous les citoyens d'un État, sous réserve de distinguer entre besoin absolu et besoin relatif [18]. Une simple note, impliquant des besoins, des désirs, des possibilités et des préférences, suffisait à déplacer l'accent de la décision princière au paramétrage du cas – au reste dans les limites du galiléisme civil.

Quand il s'agit du savoir, si difficilement assuré de lui-même, rien ne cède jamais qui n'ait été essayé jusqu'au bout. Ainsi en alla-t-il particulièrement du compromis kantien de l'expérience, de ses épicycles et de ses dialectiques. La phénoménologie des faits et des jugements, devenue métalangage académique pour les sciences exactes, imposerait sa norme dans la phase naissante des sciences humaines, sans qu'on aperçoive encore combien elle était contradictoire avec leur intention. Le terme même d'*expérience* y sauvait rituellement son ambiguïté – travail de laboratoire, produit incontesté du sens commun, règle d'appréciation ou système de connaissance. Il suffisait pour que la sociologie ait pour un temps entériné son propre paradoxe, pour qu'elle s'ingénie à faire voir ce qu'aucune expérience n'avait encore jamais vu et même excluait, tout en en requérant l'autorité et les unités sémantiques. Elle s'est accablée elle-même d'un manifeste épistémologique articulé en faits, choses et représentations, et retardait cette prise sur le réel social qui l'en absoudrait [19]. Si le galiléisme civil échappait aux ambiguïtés naturalistes de l'évergétisme civil, il restait à libérer d'un évergétisme mental un savoir encore pris dans le schème d'une opération simple, tirée droit d'une panoplie providentielle des facultés de connaissance, et capable d'instruire les données en décision.

Comparables à cet *art quake* qui avait changé la peinture et le goût, deux épisodes allaient, chacun en son temps et à sa manière, ébranler l'épistémologie du jugement et la configuration juridique de l'expérience. Deux pensées, venues tout juste après deux guerres impensables, ont destitué le métalangage du fait et de la chose où le réel et le savoir eurent longtemps leur adresse. Le jugement s'en trouverait retourné à l'exercice du droit, c'est-à-dire au lieu de ses évidentes et nécessaires compétences, dès lors que les prémisses et manières du savoir s'avéreraient immanentes aux configurations de ce que l'on sait. Par quelques prolongements

inattendus des aperçus jansénistes, Wittgenstein allait substituer au jugement un calcul probabiliste, et Merleau-Ponty faire voir, sur quelques épisodes d'une histoire récente, une extension, redoutable mais déjà désuète, de la casuistique. Poursuivant l'un et l'autre un réajustement de l'expérience, le profil des cas auxquels ils avaient confié leur propre demande de réalisme allait diversement débouter cela même qu'ils sollicitaient : l'expérience et son calibrage logico-juridique.

### III

La première proposition du *Tractatus logico-philosophicus* (1919-1921) annonçait en effet une autre distribution casuelle : *Die Welt ist alles was der Fall ist*. Le défi était un réajustement de la mathématique ensembliste et de la substance du monde, sous une redistribution en cas appelée à transformer la formule analytique de l'expérience. Wittgenstein définit une correspondance (*Abbildung*) entre de nouvelles unités syntaxiques et un univers encore articulé en faits et en choses [20]. Dans son droit fil, la correspondance exigeait comme sa condition ultime des énoncés élémentaires, c'est-à-dire *simples et indépendants, faits* sous leur face d'expérience et *arguments* pour des fonctions de vérité sous leur face discursive. Le fait se constitue et la décision se calcule sans instance de jugement. Le positivisme viennois spécula sur cette redistribution de l'expérience en énoncés élémentaires, vrais ou faux. Il en attendait une réhabilitation de l'empirisme, sans en exclure les sciences humaines.

Quelques paradoxes ne tardèrent pas. *Ceci est rouge*, candidat exemplaire au titre de proposition élémentaire, sera vite récusé. D'un côté, si l'énoncé vaut élément d'expérience, il en appelle au spectre contextuel des couleurs. Elles y sont liées entre elles par un réseau d'oppositions, de complémentarités et de degrés. La clause d'indépendance n'est pas respectée. Wittgenstein, reprenant incessamment ce *cas* rebelle, en a cherché, jusque dans ses dernières *Remarques sur les couleurs*, la grammaire, puis le jeu de langage. D'un autre côté, cet énoncé, simple entre tous, paradigme et non cas d'exception, portait de manière non éliminable les marques de l'énonciation. Rien ne pouvait réduire l'intervention de ce truchement linguistique par quoi s'établit la correspondance des faits et des énoncés. Qu'est-ce qu'un fait, demandait Frege, sinon un énoncé qui est vrai ? L'expérimentation que fut le *Tractatus* tranchait net. D'un côté, l'*Abbildung* comme fonction réintérait l'univers mathématique, fût-ce en illustrant la dernière avancée du galiléisme par un algorithme de décision, booléen en l'espèce, et avant-coureur de tout autre. De l'autre, l'épreuve avait révélé que la déduction kantienne elle-même intervient *post festum*, à l'intérieur d'un régime énonciatif qu'elle sature, dont elle redistribue les moments catégoriaux et qu'elle boucle d'une modalité.

Argument logique dira-t-on ? Certes, mais déjà beaucoup plus puisqu'il montre sous un choix logique, celui de Wittgenstein ou celui de Kant, les motifs et les conséquences de ces options qui avaient dessiné le protocole de l'expérience. Le contre-exemple que Wittgenstein s'opposait à lui-même portait sur le point sensible de l'analyse. Celle-ci, jurant une exacte réciprocité entre un énoncé et un fait, ne pouvait attenter véritablement au régime énonciatif où Kant avait inscrit le contrat d'une phénoménologie de l'expérience et tiré avantage de ce qu'il était clos et achevé. Dit sous cette forme logique, on voit combien le galiléisme offrait bien quelques mesures et quelques algorithmes de décision, mais ne pouvait assumer, hors d'une structure canonique de témoignage et d'énonciation des faits, une prise de réel, pas même de la plus élémentaire. Les jeux de langages, essentiellement associés à des formes de vie et comme dépliés les uns des autres, développeraient, une trentaine d'années plus tard, toute l'exigence d'une demande analytique. Mais ils posaient aussi que les manières de dire et de penser ne jugent ni ne décrivent des manières d'être et d'agir. Elles s'y impliquent. C'est

là, en ce point où s'arrêtent le jugement d'expérience et ses compléments casuistiques, que les sciences humaines sont tenues à une manière d'objectivation que Wittgenstein, lecteur des psychologues et des anthropologues, n'avait pas ignorée.

À peu près dans le même temps, celui des *Investigations philosophiques* et d'une autre après-guerre, Merleau-Ponty a montré comment l'expérience et la casuistique deviennent indiscernables quand il s'agit de l'histoire en train de se faire, démonstration indirecte qui le conduit à rejeter toute conciliation dialectique entre la trame d'une expérience et les actions humaines, de même que, à la fin de la *Phénoménologie de la perception*, il avait renoncé à penser l'histoire sous une quelconque synthèse du temps vécu. Un livre de Koestler, *Le zéro et l'infini*, traduit en français en 1946, en fournit l'occasion. Merleau-Ponty y répondit par trois articles d'abord publiés dans *Les Temps modernes*, puis réunis, avec une longue préface, sous le titre *Humanisme et terreur*. Le livre fit scandale. Le héros de Koestler, Roubachov, était le prête-nom transparent de Boukharine, victime en 1938 de procès de Moscou dont ni Koestler, ni Merleau-Ponty n'ignoraient les sinistres conditions. Koestler dépeint Roubachov partagé entre le souci de justifier sa conduite et l'obligation de reconnaître que ses actes allaient à l'encontre du type d'objectivité dont précisément il se réclamait, celle d'une histoire effective qui retrace l'expérience et que configure l'avènement du prolétariat. Roubachov apparaît alors en héros tragique, déchiré sur la scène de l'histoire, avouant des fautes qu'il n'a jamais voulu commettre et qu'il n'a pas même eu conscience de commettre.

Merleau-Ponty relève ce montage et conteste une mise en scène induite par la leçon politique que voulait Koestler, balayant du même coup le dénouement d'une confession tragique et extorquée. Apparaît alors tout autre chose : d'abord que l'histoire ne peut s'approprier la positivité de l'expérience, ensuite que la notion d'un tribunal qui siégerait au nom de l'histoire est purement rhétorique et simplement confuse. Les minutes du procès passent incessamment d'une juridiction à l'autre, de l'établissement des faits, selon l'objectivité que serait le cours de l'histoire, à l'établissement des infractions selon les fins supposées de cette même objectivité. Ces comptes rendus ne montrent jamais qu'une « cérémonie de langage ». « On reste dans les choses dites, à aucun moment on a jamais le sentiment de toucher, à travers elles, le fait même [21]. » Car il n'y a aucune *expérience politique* porteuse d'objectivité, articulable selon une phénoménologie de faits et d'acteurs. Quand les deux parties disputaient, elles portaient au tragique ou au dérisoire le *als ob* des post-kantiens. Sous un tel grossissement, la faute philosophique se montre. Elle est de reconduire, voire de croiser, des opérations intellectuelles ici non pertinentes et cependant acceptées par les deux protagonistes. L'un, professeur de philosophie et kantien en la circonstance, plaide coupable. Il avoue son incapacité à justifier un comportement désavoué par l'objectivité d'événements venus ensuite, auxquels il accorde d'être la figure instantanée du réel et l'expression de la raison dans l'histoire. L'autre, procureur, dénonce une trahison par rapport à une objectivité qu'il faut demander au Bureau politique quand on n'est pas capable de la voir soi-même. Les deux parties admettent que l'histoire se laisse voir dans son droit fil, et qu'elle vaut expérience.

Soumise à ce régime, l'expérience a cédé comme un écran d'étamine. Merleau-Ponty désacralise la cérémonie des aveux et dissipe tout autant l'illusion tragique qui nimbe le roman de Koestler pour laisser voir une situation de contingence et d'opacité. Le cas juridique en tant que tel, où le droit juge le fait après audition des deux parties, ne se forme jamais, pas plus que la figure d'expérience. Si le plaidoyer se transforme en confession, c'est d'abord parce que le procureur (double du bien réel Vichinsky) use d'une casuistique à rebours, forçant les faits sous les critères d'un crime de haute trahison. Certes, les conclusions du livre sont simplement négatives. Mais il suffisait que Merleau-Ponty ait montré une parodie épistémologique dans l'empiricriticisme, et une parodie de tribunal dans l'agencement des

faits en infractions. Il confirmait l'échec de la *Phénoménologie de la perception*, l'impossibilité d'inscrire l'histoire dans l'expérience – on comprenait que la question n'avait pas encore trouvé ses termes.

De l'expérience trop sollicitée, le ressort était cassé. On avait demandé la limpidité d'un fait élémentaire ou d'une perception, la certitude d'une occurrence de réel, la généralité d'une expérience et l'intelligence d'actions humaines qui, précisément, devaient modifier les manières d'agir et de penser : autant de requêtes impossibles. Alors, le compromis logique de l'expérience n'était plus qu'une négociation parmi d'autres, qu'aucune prorogation dialectique ne pouvait véritablement émouvoir. Telle serait la véritable leçon du livre de Koestler. Merleau-Ponty avait saisi l'échec dans sa caricature la plus dure. Les *Aventures de la dialectique* (1955) argumentent d'autres compromis, à compter des plus prometteurs, de Lukács à Sartre. « La dialectique est en panne », la formule est adressée à Sartre. En vérité, Merleau-Ponty montre que, sous une apparente prolixité, elle souffre de cette parcimonie intellectuelle déjà dite, qui reconduit sous diverses variantes une phénoménalité de l'expérience qui a perdu ses raisons d'être. Sartre n'avait pas d'autre issue que la surenchère et l'ultrabolchevisme. Ou il deviendra clair que *Les mots et les choses*, que Foucault publia en 1966, fut une vérification, dont il n'est aucunement certain qu'elle fut involontaire, de ces *Aventures de la dialectique* – c'est-à-dire d'un ensablement des premières sciences humaines dans le système de l'expérience. « Nous commençons tout juste à comprendre ce qu'est le social. » Merleau-Ponty y fait l'aveu d'une conscience qui laisserait là ses « bonnes manières », comme il le recommandera à Sartre [22]. Ce qui faisait de la *Phénoménologie de la perception* un livre à son tour tragique – sans issue dans les voies qu'il avait explorées. Une intelligence qui méconnaît les implications de ses propres choix, ou qui se glorifie de sa limite, en vient à invoquer des juridismes qui ne se recouvrent jamais. Elle se perpétue en idéologie, en casuistique du sens, ou en mauvaise foi. Merleau-Ponty ne s'y est pas attardé. Il lui suffisait d'avoir compris la contradiction de la conscience constitutive – cette « imposture professionnelle du philosophe » –, laquelle peut bien décréter l'expérience mais se déclare elle-même immune à l'expérimentation.

Sur la page de garde des *Aventures de la dialectique*, Merleau-Ponty comme en *aparté*, ouvrait l'option d'un savoir anthropologique – terme qui levait l'équivoque de *l'humanisme* inscrit sur la page de titre du livre précédent et dont il devait dénouer l'alternative [23]. Il est au moins certain que Merleau-Ponty renouait avec ses premiers projets. En 1933, il avait dit vouloir prendre en compte l'ethnographie afin de porter à son actualité la notion de perception. Cette option reprenait sens, une fois l'option phénoménologique épuisée, y compris cette *phénoménologie de l'esprit* dont les figures s'enchaînaient sur une première position énonciative. C'est de ce dégrisement qu'il s'agit. Il se fit sur le trajet qui mène « De Mauss à Claude Lévi-Strauss [24] ». En fait, ce « regard ingénu » des anthropologues est d'abord un regard dessillé. Il déclare l'abandon de cette figure de savoir, de cette épistémologie phénoménologique stylistiquement insérée dans la pâle indiscernabilité des faits et des énoncés, et de son alibi de *naïf* assentiment aux choses mêmes. La réussite de la grammaire phénoménologique, versée dans l'inconscient d'un héritage grec que Kant disait « classique », délaissée par les sciences et « point d'honneur » du savoir empirique, tournait à la déroute [25]. Au reste, en y impliquant Saussure et les signes diacritiques, Merleau-Ponty ne cédait pas au prestige de la linguistique, il récusait un arrangement syntaxique de droit où s'étaient rencontrés un *cogito* d'énonciation et un sujet d'expérience – héritage en effet du classicisme. Il sollicitait une liberté épistémologique exemplairement gagnée dans la toute récente histoire de l'anthropologie. Plus importantes que toute technique de décision, que tout exotisme du fait, ces options concernaient de nouvelles prises de réel.

## IV

Mauss ne recherchait évidemment pas une accumulation documentaire que dément la visée universelle de l'*Essai sur le don*, mais un gain de pertinence dans l'appréciation du social. Quelle détermination, écrasée dans les formules de l'expérience, sut-il faire valoir qui soit aussi un gain épistémologique ?

L'*Essai* [26], publié en 1925, suit une guerre dont les conséquences lentement dévoilées, impensables dans les termes de l'expérience et mal pensées politiquement, en préparaient une autre. Mauss y applique une connaissance anthropologique puisée à toutes les sources alors accessibles. Largement sollicitée dans *Le sacrifice* (1899, en collaboration avec Hubert), elle le serait encore dans l'enquête menée avec Davy sur les formes archaïques du contrat. L'*Essai* devait en être une partie. Signé de Mauss seul, il fut écrit en parallèle à une réflexion d'économiste sur la Première Guerre mondiale, sur l'incapacité de l'administration soviétique, sur les conséquences du traité de Versailles et de la clause des compensations stigmatisées par Keynes, et sur la crise monétaire [27].

Sa méthode comparative est d'autant plus audacieuse qu'elle met en place l'archaïque non pas comme antécédence révolue ou comme origine, mais comme une structure dont la permanence habilite la comparaison. Le propos est d'identifier le cycle de l'échange et de le confirmer par « quelques grands droits » où, « grâce aux documents et au travail philologique, nous avons accès à la conscience des sociétés elles-mêmes, car il s'agit de termes et de notions ». Ce droit archaïque, le plus souvent articulé sur des formes poétiques, fait voir une normativité immanente à l'existence sociale. Il exprime ce qu'il ne crée pas – et c'est cela que Mauss appelle *conscience*.

*Sacrifice, prière, contrat et échange* s'enchaînent, non pas selon quelque dynamique évolutive mais dans l'ordre des recherches de Mauss et de leur progrès analytique. Elles s'organisent telle une série, construite des formes incomplètes, ou plutôt masquées, de l'échange à la forme développée qui n'en est ni l'origine, ni le terme, mais s'y trouvait enfouie, composée avec d'autres fonctions qui la dissimulaient sans l'abolir. La formule où l'échange se décline, « il faut donner, il faut accepter, il faut rendre », développe, tout en les récapitulant, celles précédemment proposées pour le sacrifice : « *do ut des* », « *do ut possis dare* ». La syntaxe impersonnelle et modalisée de l'échange succède à la grammaire personnelle et dative du don. S'y trouve écartée l'illusion d'un *don* « quand, dans ce geste qui accompagne la transaction, il n'y a que fiction, formalisme et mensonge social et quand il y a, au fond, obligation et intérêt économique ». Le sous-titre, *Formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques*, annonçait non pas autre chose que le don, mais bien que serait levée l'énigme de ce qui avait été capté, contrefait, et mal analysé, dans la courte dramaturgie du donateur et du donataire. Sera dissipée cette relation de gratitude, d'imploration et de servitude qui a marqué d'une modalité spécifique le sacrifice, la prière, et la dépendance du *cliens* et du *patromus* que Mauss évoque dans son expression juridico-politique « *magister/minister* ». La structure ternaire met en boucle un échange sans début ni fin. Si le premier et le troisième terme évoquent bien les deux moments du don et de la dette, le deuxième dit *comment* ils s'inscriront comme échange, un échange voulu comme tel dans la conscience des participants. Ce maillon essentiel se voyait confirmé dans un poème celtique, qui donne à Mauss le long exergue de l'*Essai* et la matière de son « Introduction » [28].

Par tous ces traits, Mauss émancipait l'échange d'une relation politique et évergétique, hors d'un schéma binaire de distribution de biens et de dépendance des personnes. Mais la vigueur syntaxique où l'échange est exprimé avait son prix. Une ambiguïté l'accompagne. En un sens, l'obligation ne devrait affecter en propre aucun des moments de l'échange. Elle inscrit en chacun d'eux une corrélation qui les emporte dans une dynamique capable de

traverser les générations et reconstituer la trame des sociétés civiles. De là que si un don n'est jamais tel, une dette ne l'est pas plus, une fois qu'ils sont replacés dans le cycle dont ils relèvent. Mauss préfère parler de contre-don. L'obligation se résout dans la solidarité des trois moments qui font système et l'instance de l'acceptation frôle la redondance. En un autre sens, en chacune des formules qui scandent le processus d'échange, chacun trouvera une obligation qui le qualifie comme membre de ce commerce civil auquel il prétend. Alors le moment central, *il faut accepter*, est bien directeur. Il exprime à la fois l'engagement du sujet dans le processus d'échange et la condition morale de l'échange, s'il est jamais possible. Cette fois, plutôt qu'une obligation apparaît un procès de subjectivation. Il institue l'acteur de l'échange en chacune des positions qu'il tiendra successivement. Alors, cette structure que Mauss fait voir dans quelques droits archaïques, ce plan où le don et contre-don se déploient en échange, révèlent un transcendantal d'un nouveau genre, ou l'opposition entre l'expérience de l'échange comme fait et l'éthique des participants auraient trouvé leur point de convergence. Quand Mauss insiste sur le fait qu'on ne se dérobe pas à l'échange social, qu'on l'accepte, ce *il faut* est infléchi comme une modalité stoïcienne plutôt qu'il n'assume un transcendantal kantien – *pudet, oportet, decet. Melei moi*, tel est mon intérêt et mon souci, tel est mon *officium*. Mais s'il décape le transcendantal kantien, il montre la permanence du stoïcisme alexandrin que Kant n'a jamais désavoué [29]. Certes, Mauss avait ici dégrisé le don, mais en perpétuant une épistémologie d'expérience et en préparant une généalogie anthropologique de la subjectivité transcendantale [30]. De là encore cette configuration de l'échange en *phénomène social total*, universel, qui ne laisse rien hors de lui, et la nécessité de catégoriser l'objet du don comme une chose *devant être donnée, reçue et rendue*. Mauss est clair sur son hypothèse. L'échange caractérise une existence sociale qui ne peut vouloir d'autre contrat que ce commerce des choses et des personnes assuré de ses modalités. C'est la raison pour laquelle il vient d'ailleurs que des figures historiques de l'échange et dessine l'avenir des sociétés. La thèse traverse un texte segmenté qui recueille une abondante matière ethnographique et la distribue entre deux points idéaux : cette « prestation totale simple que nous n'étudions pas dans ce mémoire [31] » et son extension aux sociétés contemporaines. Mais non sans quelque hésitation : *quel est ce simple toujours écarté et toujours approché ?*

La question bascule quand Mauss considère cette « sorte de produit monstrueux du système des présents » qu'est le *potlatch*. Cette fois une expression indigène (honorée d'un commentaire de Boas et d'une traduction littérale – *place où l'on se rassasie*) reçoit le statut de *forme typique* [32]. C'est le *potlatch* qui unifie la première partie de l'*Essai* et porte l'induction des conclusions. Il n'est pas un nouvel exemple, il joue le rôle de ce que l'on peut demander à un *cas*. Or, le *potlatch* joue ce rôle à trois moments décisifs de l'*Essai*. Quand il s'agit d'unir l'archaïque et le moderne, le *potlatch* de la North West Coast est en bonne place : donnée contemporaine, il montre des transactions monétaires associées à d'autres, plus attendues de l'ethnologue. Il doit aussi servir de lien entre les pratiques du droit impliquées dans les rites et formules archaïques, et les termes explicites du droit *ancien* « sémitique, hellénique, hellénistique et romain ». Enfin, il se rappelle à notre attention dans la permanence de comportements sociaux, comme ces tournées échangées au café. Le « *revanchieren* » y est cordial, au moins sans ressentiment. Il suffisait d'un mot bien choisi pour introduire, dès les premières pages de l'*Essai*, l'actualité des compensations de guerre, qui ont empoisonné les années d'après-guerre. Joue de même la description de ces prestations et contre-prestations agonistiques par quoi des sociétés riches et techniquement développées pourraient régler leur commerce aussi bien que leur antagonisme.

Le poids épistémologique conféré au *potlatch* se vérifie dans l'écriture même de l'*Essai*. Dans les pages dédiées aux pratiques du Nord-Ouest américain, les notes sont démesurées, trois fois plus abondantes que le texte. En outre, entre ces notes et le texte, Mauss intercale

deux longs développements qui fracturent la page en trois registres. Annexes intercalées mais essentielles, l'une touche à la diffusion du *potlatch* dans les régions du Pacifique et dans l'aire indo-européenne, l'autre à la nature de la monnaie et de l'échange monétaire [33]. Elles juxtaposent, dans l'aplomb de la page, ces liens que la construction comparative et sérielle du texte devait confirmer. Que reste-t-il de la structure transcendantale ternaire de l'échange ? Le *potlatch* cesse d'être la limite illustrant la juridiction transcendantale de l'échange. Il porte des indices inducteurs d'une autre manière de penser. Le conflit transparait quand Mauss demande un exemple de choses devant être *données, acceptées, et rendues*, et pense l'avoir trouvé dans une notion indigène contestée (le *mana*). Joue de même l'éloge ambigu du marché – tantôt réalité universelle, lieu où s'échangent mieux que des civilités festives, les productions des arts et des sciences, tantôt pratique menacée par l'équation financière où disparaissent les trois formules solidaires de l'échange. Or, qu'il s'agisse de l'instance festive ou de l'échange marchand, le moment d'acceptation est inutile. Il serait consensuel dans le moment festif, redondant dans l'équation monétaire. Dans les deux cas, aboli dans la pratique.

Mauss, tel Moïse, serait resté « au seuil de la terre promise ». Dite ainsi, l'objection a pu paraître sévère. En affirmant que le symbolique précède le social, en substituant aux conditions transcendantales de l'échange la trame de signes, de repères, de mythes, de lieux et de circonstances où il se configure et se pense, Lévi-Strauss poursuivait cependant Mauss, et particulièrement ses recherches sur la magie, la gestualité et la psychologie. Pour s'en tenir au *potlatch*, l'appareil symbolique où il se ritualise en capture tout le réel. L'échange est tout entier dans la sédimentation syntaxique de ses signes, matières et gestes, mais à charge d'en dénouer le réseau, au reste toujours incomplet et métastable. Une analytique apparaît ici, dans le repérage d'articulations qu'un lissage propositionnel et transcendantal ignore. Bien plus, il le dissimule nécessairement dans la mesure où une analytique propositionnelle de faits et de choses s'est montrée *ou bien* catégoriale, et phénoménologique, portant haut ses options et prises de réel, *ou bien* modale et criticiste, institutionnalisant les indices subjectifs corollaires de son objectivation. Mauss avait admirablement fait sonner tous les jeux du buffet d'orgues classique et Lévi-Strauss ne le conteste pas. Il affirme que ce n'est pas assez. Ce sera donc une même chose d'isoler ce qui dans l'*Essai* avait touché juste et de le dire autrement.

En place de la clause d'acceptation, il faut décrire tout l'appareil d'investissement symbolique, de gestes, rites et signes, où l'échange est à la fois objectivé comme conduite effective, et subjectivé comme quelque chose de compris et de souhaité. *La voie des masques* résout la singularité du *potlatch* dans ses pratiques, ses mythes, ses emblèmes et ses masques, c'est-à-dire dans des procédures certes singulières mais explicitables dans un régime symbolique qui, lui, ne l'est pas. Elles sont pour cela même non exotiques et porteuses d'intelligibilité sociale [34]. Ici, l'exemple anomal qui fut au cœur de l'*Essai* reçoit, fût-ce au prix du travail déployé dans les quatre volumes des *Mythologiques*, ses bonnes dimensions de pensée. La clause d'acceptation, bien loin d'intervenir dans la phénoménalité de l'échange où elle serait redondante, prend un tout autre sens. C'est elle qui réfléchit discrètement dans l'*Essai* les autres recherches de Mauss, ce double processus d'objectivation et de subjectivisation qui dissout l'opacité du symbolisme et lui donne une histoire. Mais cette histoire y court, en un éclair, d'une acceptation stoïcienne à l'appareil juridique du transcendantalisme. Certes, toute procédure conceptuelle, y compris les nôtres, relève de ce même double principe, où se joue tout le savoir des sciences humaines comme des autres. Mais les sciences, dites naturelles ou mathématisées, dont le langage avait recueilli la leçon galiléenne, de la mesure et de la décision, aussi merveilleusement sophistiquées qu'elles le sont aujourd'hui, peuvent le négliger. Le consensus vient alors de ce que le mouvement même de ces sciences, analytiques par vocation, fait apparaître en surface les syntaxes et fonctions qui l'articulent.

Si le *potlatch* fracture la série de Mauss plus qu'il ne l'illustre, il n'en était donc ni un exemple ni une anomie. Mauss lui avait confié l'enjeu même de cette série. S'il ne s'y intègre pas, s'il refuse la fonction de chaînon manquant entre les deux extrêmes, alors le droit archaïque, ce droit d'avant le droit, est alors l'indice d'une normativité, d'une configuration symbolique du social autre que juridique. Elle appelle le droit mais ne s'y inclut pas. Il s'agit de tout autre chose que d'une anthropologie universelle de l'échange qui prendrait la place et les tournures de l'expérience, il s'agit des manières de l'intelligence qui s'y est essayée. On touche ici à cette intrusion de réel qui est la promesse d'une étude de cas. Le passage de l'exemple au cas est une scission entre le juridique et l'épistémique. Le cas ignore la phénoménologie des choses, des faits et des jugements, il en dénoue un transcendantal de première approximation. L'expérience a cédé à ce qu'elle refusait.

## V

Le galiléisme avait produit une mathématique de la décision, et une mathématique de la mesure, favorisant l'instance du jugement (Descartes et Port-Royal) puis la formule de l'expérience. Kant en avait approprié les avantages à une phénoménalité catégoriale et à ses figures d'énonciation. S'y était joué le destin de l'*Aufklärung*. Mais saturé par son propre jeu, le régime de l'expérience s'était trouvé limité au champ de l'expertise, du jugement éclairé, et incapable de projeter ses canons d'objectivité sur l'histoire. Délaissé par les sciences de la nature, et par une mathématique qui, dès les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, entre d'Alembert et Gauss, avait défini ses propres formules de représentation, d'inférence et de décision, il s'était fait indissociable du paradigme juridique dont il se réclamait.

On a rappelé un lent travail de dissociation, où l'import syntaxique et épistémique du galiléisme ne suffisait plus, mais sans aucunement prétendre que le chemin suivi ici soit le seul possible. Le propos était de suivre le déploiement effectif d'une manière de savoir, demeurant en cela fidèle au principe analytique de la connaissance, quelle qu'elle soit. Le vocabulaire d'une épistémologie juridique, de la loi, du fait et de l'exemple, de l'exception marginale et casuistique ou du contre-exemple, est simplement rendu au droit, où il exerce et affine son savoir et son usage. Il peut éventuellement servir au repérage d'une question. Il s'arrête au point d'invention des sciences humaines.

Kant avait institué le tribunal de l'expérience par l'inventaire interne, exhaustif et clos de ses opérations. Il n'ignorait pas pour autant un résidu qu'il lui fallut exclure explicitement, de l'esthétique aussi bien que des productions organisées de la nature, et disqualifier comme production symbolique et sociale [35]. Il ne méconnaissait pas une matière assez suggestive pour qu'il y ait consacré ses cours publics, d'anthropologie et de géographie, et accepté qu'ils soient publiés. Ces broussailles du réel bordent une anthropologie pragmatique de l'humanité, partagée entre l'acquisition du langage par l'enfant, son éducation morale et une caractéristique des diversités nationales. Au-delà et à l'entour, circulent ces curiosités rapportées par les géographes, récits de voyage bien choisis, venus à lui dans une ville universitaire telle « Königsberg, sur le Pregel, qu'on peut considérer comme adaptée au développement de la connaissance des hommes et du monde et où, sans voyager, cette connaissance peut être acquise [36] ». Tout ce reste était dit d'une manière plaisamment descriptive. Kant n'y était plus le greffier de l'entendement, et laissait ce beau style de chancelier qui avait ému Kleist. Une porte avait été laissée entr'ouverte, dont Kant semblait convaincu qu'elle n'introduirait aucun bouleversement du régime de l'expérience. En fait, plus le système se ramifiait sans renoncer à la complétude encyclopédique, plus les *humaniora*, qui avaient cessé d'être des humanités, en malmenaient la cartographie [37].

On comprendra mieux qu'une altération des arts de l'image, qui avaient rompu leur contrat scénographique, ait appelé une étude de cas. La rupture *moderniste* s'est faite là où la culture grecque avait peu à peu fixé son effigie normative, son identité et les termes de son identification, dans la représentation de personnages en action, sur une avant-scène de monde. Le miroir naturel livrait sa production symbolique au contrat social. Alors, tous les arts dits d'*imitation* scellaient socialement, chaînon essentiel, la certitude qu'il y a de bonnes images, au point où le miroir naturel confirme et sous-tend tous les miroirs artefacts, géométriques, grammaticaux ou conceptuels qui s'ensuivront. Le miroir et le choix platonicien des bonnes images avaient machiné un évergétisme phénoménologique où l'évergétisme politique prenait son symbolisme et sa confirmation. Alors, l'*Armory Show* rendait manifeste qu'un symbolisme avait cédé, ce qui était beaucoup plus qu'une affaire d'esthétique et de goût. C'est sur l'épuisement, et l'incompétence, de ce qui fut indissolublement un processus psychologiquement pertinent de représentation, une garantie naturaliste et une technique sociale, que s'était inventée une autre visibilité. Dût-elle hésiter, osciller entre la recherche de dimensions qui rapprochent la peinture de Klee d'une partition, et la béance ouverte par l'investigation clinique ou les photographies de Duchêne de Boulogne. Une visibilité, où ni le miroir grec ni l'optique galiléenne n'avaient de prise. S'y dévoilait ce que l'expérience ne pouvait pas dire, s'y impliquait une manière d'intelligence que l'expérience n'aurait su où placer, en aucun lieu de sa table close. Le modernisme n'apportait pas une autre image – on peignit plus que jamais des tables, des lits et des chaises, des montagnes et des pommes. Il versait au compte des sciences humaines un procès d'objectivation et de subjectivisation sans juridiction transcendante.

Il fallut rappeler le long passé de cet appareil épistémologique du jugement pour faire place à des figures de savoir à peu près inconnues des empirismes et des idéalismes du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce même XIX<sup>e</sup> siècle avait été suprêmement inventif dans la production d'images, de diagrammes et de formulaires mathématiques. Rodin imposerait à son Balzac des torsions anatomiquement invraisemblables, comme Balzac lui-même avait délaissé les scènes, figures et dessous encanaillés de *La comédie humaine* pour *La peau de chagrin* où, la comédie consommée, le rideau tombe. Vinrent *Les dessous de l'histoire contemporaine*, où une société se reconfigure et s'identifie à même le sol de la ville, sans titre ni corporation, au carrefour des rues et des ponts, dans des arrière-cours et des appartements vétustes. Elle y essaye des signes, des comportements, des paroles, en réhabilite quelques-uns, en exclut d'autres et s'acquitte de sa mémoire.

De la micro-histoire, ce n'est donc pas au premier chef la dimension qui compte, mais le caractère troublant de ce que libérera ce changement d'échelle, tournant le détail en cas et le fait en singularité. Alors, la production de concepts pertinents tend asymptotiquement à rejoindre la production symbolique. Rien n'est de soi de l'intelligible. Il y a une nature cognitive et anthropologique du savoir qui contraint à ne pas négliger la production de l'intelligible lui-même. Quand le galiléisme se spécifie, comme il le fait en économie, dans un réseau de modélisations mathématiques, d'informations en constante fluctuation traitées par des simulations de flux hydrodynamiques, et de prises de décision assistées par logiciel, en résulte un ensemble de connaissances dont il est admis et souhaité qu'elles soient hétérogènes. Aucune épistémologie ou méthodologie de dernière main n'unifiera ce savoir. Mais aussi bien, ce n'est pas encore cette complexité qui fait de l'économie une science humaine. Elle se fait telle au point de rencontre entre l'appréciation des facteurs et la capacité des acteurs, y compris l'élaboration symbolique de la situation. S'y effectue un procès expérimental d'objectivation/subjectivisation, là où Mauss avait placé la figure atemporelle d'une conscience. C'est alors que des partages, des préférences et des échanges, énoncés en termes de promesse et de dette, accèdent à la visibilité sociale. Ils s'expriment au point de

rencontre, ou de conflit, entre des savoirs hétérogènes en réclamant qu'on leur fasse droit. Mais ils ne sont pas d'abord l'expression du droit ni ne s'y subsument intégralement : ainsi ces titres et spoliations (*entitlements and deprivations*) dont parle Amartya Sen, qui, en cadrant politiquement une famine, transforment un assemblage de faits agricoles, climatiques, économiques, administratifs, en *case study*. Ces demandes configurent proleptiquement une vie civile qui n'est peut-être rien d'autre que la figure mouvante de son incessant procès.

C'est par de tels assemblages que ce savoir honore l'exigence analytique, non par le forçage herméneutique de significations emboîtées mais en dépliant les « données » sur autant de plans que peut le requérir l'usage de cadrages, de mesures, de langages, de régimes de croyance, de comportements, de permanences archéologiques, et de calculs, par nature étrangers les uns aux autres. Et ce dénivellement lui est aujourd'hui essentiel. On s'approche d'un savoir qui n'est ni la description, hantée par le concret, ni le calcul, hanté par la décision, ni le droit hanté par l'infraction, ni la signification, partagée entre l'herméneutique et la casuistique. Une *étude de cas* projette, sur une réalité qu'il ne s'agit plus de dissoudre dans le cours des faits – c'est-à-dire, selon une épistémologie par défaut – un espace virtuel d'intelligibilité. Elle n'ignore pas la courbure qu'y impriment des figures symboliques et contractuelles instables, et pourtant essentielles parce qu'elles portent la réalité d'un processus de socialité où des capacités anthropologiques et cognitives composent avec des contraintes et des commodités techniques, éminemment composites et révisables.

Alors, le savoir des sciences humaines se serait constitué en défiant quelques stratégies épistémologiques qui nous encombrant encore.

## Références

1. Cf. A. Sen, *Poverty and famines. An essay on entitlement and deprivation*, Oxford, Clarendon Press, 1979.
2. Cf. A. R. Jonsen and S. Toulmin, *The abuse of casuistry. A history of moral reasoning*, Berkeley-Londres, University of California Press, 1988.
3. S. Cerutti, « Faits et “faits judiciaires”. Le Consulat de commerce de Turin au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Les objets du droit*, n<sup>o</sup> sp. de *Enquête. Sociologie, Histoire, Anthropologie*, 7, 1998, p. 145-174.
4. Cf. C. Ginzburg *Le fromage et les vers*, Paris, Aubier, 1980 (1<sup>ère</sup> éd. Turin, 1976) ; Id., *Le juge et l'historien*, Lagrasse, Verdier, 1997 (1<sup>ère</sup> éd. Turin, 1991), ainsi que le débat à plusieurs voix in J. Revel, éd., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Seuil, 1996.
5. « The introduction of modern art in America. The Armory Show », publié en 1952 dans *America in Crisis*, repris in M. Schapiro, *Modern art. 19th and 20th centuries. Selected papers*, New York, G. Braziller, 1979, p. 135-178. L'exposition, qui devait être consacrée à l'art américain, fut ouverte à l'art international, majoritairement européen. D'abord tenue à New York dans l'armurerie du 69<sup>e</sup> régiment, elle s'est ensuite déplacée à Chicago et Boston.
6. R. Cork, « From “Artquake” to pure visual music. Roger Fry and British modern art, 1910-1916 », in *Art made modern. Roger Fry's vision of art*, Londres, Courtauld Institute of Art, 2000. Également V. Woolf, *Roger Fry. A Biography*, Londres, Hogarth Press, 1940. *Le Salon des refusés*, Paris, 1867, en avait ouvert la série.
7. Cf. M. Schapiro, « The Armory Show » ; C. Greenberg, *Art and culture. Critical essays*, Boston, Beacon Press, 1961 (*Art et culture. Essais critiques*, Paris, Macula, 1988) ; et T. de Duve, *Kant after Duchamp*, Cambridge (MA)-Londres, MIT Press, 1996.
8. Cf. M. Schapiro, « Abstract art » et « Mondrian », in op. cit., *Modern art...*

9. À un moment où la mathématique s'affranchissait du paradigme euclidien, c'est dans ce climat néokantien que l'épistémologie en général, et les axiomaticiens eux-mêmes, ont pour un temps emprunté ce métalangage philosophique, où l'*origine* le dispute aux *fondements*. Ils hésitaient entre le vocabulaire populaire de Kant – celui de ses préfaces – et sa conceptualité savante, délibérément juridique.
10. Pour tout ceci, que l'on ne peut développer ici, voir C. Imbert, *Pour une histoire de la logique. Un héritage platonicien*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, chap. I, III et VII.
11. Lettre de Descartes à Huygens, du 5 octobre 1637, *Correspondance*, I, éd. par C. Adam & P. Tannery Paris, Vrin, 1996, p. 435 (1ère éd. 1897) : « Explication des engins à l'aide desquels on peut avec une petite force lever un fardeau fort pesant. » Les figures fort soignées qui accompagnent cet exposé lui donnent valeur d'un court traité de mécanique appliquée.
12. Cf. lettre de Descartes à Guez de Balzac du 5 mai 1631, *Correspondance*, p. 202-204, et *Méditations métaphysiques*, II (1641). Voir également S. Alpers, *L'art de dépeindre. La peinture hollandaise au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1990, chap. IV (1ère éd. Chicago, 1983).
13. M. Foucault, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, chap. IV à VI.
14. Là serait le véritable motif de l'opposition des princes et de l'Église à sa cosmologie. Cf. John Heilbron, *The sun in the church. Cathedrals as solar observatories*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1999.
15. Cf. Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1783), où il est proposé que le citoyen agisse dans la vie civile comme un rouage dans une machine.
16. Voir la préface à la seconde édition de la *Critique de la raison pure* (1786).
17. Propos rapporté par Daniel Defert dans M. Foucault, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 1994, t. I, p. 29, J. Hyppolite ayant dit des *Mots et les choses* : « C'est un livre tragique » « Il est le seul à l'avoir vu », confie Foucault.
18. Voir J. d'Alembert, *Correspondance avec Frédéric*, in *Œuvres de Frédéric le Grand*, Berlin, éd. de l'Académie royale de Berlin, 1846-1849, vol. XXIV p. 524, cité par R. Grimsley, *Jean d'Alembert*, Oxford, Clarendon Press, 1963, p. 171 ; et *Essai sur les éléments de philosophie* (1755), chap. VIII, « Morale de l'homme ».
19. E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan, 1895 ; Id., « Sur quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives », in *L'année sociologique*, 1903.
20. Ces fonctions syntaxiques avaient été induites par le développement d'une arithmétique cardinale dans la suite des travaux de Gauss et introduites par Frege dans le formulaire logique moderne. Elles projetaient sur l'analytique philosophique des conditions d'extensionnalité légitimes, mais hâtives et litigieuses si elles doivent servir le projet argumenté dans le *Tractatus*.
21. M. Merleau-Ponty, *Humanisme et terreur. Essai sur le problème communiste*, Paris, Gallimard, 1947, p. 113. L'auteur se réfère au *Compte rendu sténographique des débats*, publié en 1938.
22. Voir la préface du dernier recueil, *Signes* (Paris, Gallimard, 1960), où Merleau-Ponty répond à l'avant-propos de Sartre dans la réédition du livre de Paul Nizan, *Aden Arabie*. Elle lui est expressément adressée.
23. Merleau-Ponty y demande qu'on considère les sociétés contemporaines à commencer par l'URSS, « avec le regard ingénu que l'anthropologue porte sur les sociétés pré-capitalistes ».
24. M. Merleau-Ponty, *Signes*, chap. IV ; *Humanisme et Terreur* y est résumé p. 98.
25. Roman Jakobson a clairement exposé cette insertion du procès énoncé dans les termes de l'énonciation qui est au principe de toute phénoménologie. Cf. R. Jakobson, *Essai de linguistique générale*, Paris, Minuit, 1963, III<sup>e</sup> Partie, chap. VIII, IX, X.

26. M. Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* (1925), in *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1952, p. 145-279.
27. Cf. les articles réunis dans *Écrits politiques* (éd. par M. Fournier, Paris, 1997), dont cinq consacrés à « La crise des changes ». Simiand avait traduit J. M. Keynes, *A tract on monetary reform* (Londres, Macmillan, 1923), sous le titre *La réforme monétaire* (Paris, Éd. du Sagittaire, 1924), et publié un article sur le même sujet dans *L'Année sociologique*, 1925.
28. L'*Edda* scandinave, cité à partir de la strophe 39. Dans une note, Mauss défend l'interprétation qui souligne le moment de l'acceptation dans l'échange.
29. Qui lui faisait louer Polybe dans l'annonce de ses premiers cours et citer Chrysippe dans ses derniers écrits. À l'annonce du cours de 1764, déjà citée, on joindra *Les progrès de la Métaphysique après Wolff et Leibniz*, 1793.
30. Même mouvement dans la dernière conférence de Mauss, « Une catégorie de l'esprit humain, la notion de personne, celle de "moi" » *Huxley Memorial Lecture*, 1938, repris dans M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, p. 33 1-332.
31. M. Mauss, *Essai sur le don ...*, p. 199, même réserve p. 198 et p. 151.
32. Mauss discute très soigneusement la traduction de Boas, *ibid.*, p. 152, note I. Il est significatif qu'il n'y ait pas évoqué la tradition méditerranéenne du *Banquet*.
33. Cf. *ibid.*, « Nota bene », p. 172, et « Note de principe sur l'usage de la notion de monnaie », p. 178.
34. Pour tout ceci, voir C. Levi-Strauss, « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », in M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*; ainsi que Id., *La voie des masques*, Genève, Skira, 1975.
35. Cf. la brutale déconsidération des peintures corporelles dans *La critique du jugement* (1790), §16, et l'explication de la dispersion des populations samoyèdes dans les terres hostiles du grand Nord comme un effet de la méchanceté des hommes. À quoi répond fort exactement le texte de Mauss, « Sur les variations saisonnières des sociétés eskimos », *L'Année sociologique*, 1904-1905.
36. E. Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique* (1798), Paris, Vrin, 1964, p. 12, note 1.
37. Cf. Kant, *Logique* (1803), trad. fr. L. Guillermit, Paris, Vrin, 1966, « Introduction », § IV p. 49, où ce comparatif désigne les humanités. C'est dans ce même paragraphe que Kant confie au génie le sort de l'Encyclopédie universelle, mappemonde des sciences, et élimine une histoire « sans limites déterminées [. . .] de manière générale, les logiciens sont historiquement ignorants ».